

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES ET DOCUMENTS À FOURNIR AVEC LE FORMULAIRE

RÉNOVATION, RÉPARATION, ALTÉRATION

1. Description détaillée des travaux :

2. Lieu de disposition des déchets de construction : _____.

3. Nombre de chambres : Avant les travaux _____ Après les travaux _____

4. Un plan de construction signé et scellé par un technologue ou un architecte membre de son ordre professionnel, lorsque les travaux modifient la structure du bâtiment.

5. Un plan signé et scellé par un ingénieur membre de son ordre professionnel pourrait être demandé pour des travaux de fondation ou de charpente et ce, quelle que soit la valeur des travaux.

6. Le paiement des frais.

- **50 \$** - Réparation/rénovation d'une maison mobile
- **75 \$** - Bâtiment résidentiel
- **200 \$** - Bâtiment commercial (lorsque la superficie totale du bâtiment est de cent (100) mètres carrés et plus, ajouter **5 \$** par tranche additionnelle de dix (10) mètres carrés).

7. Mode de paiement * important de préciser* :

- Chèque Argent comptant Débit (en personne à l'hôtel de ville)

Si votre projet se situe sur un sommet de montagne ou dans une zone C1- * ou P2-4, votre projet sera soumis à un plan d'implantation et d'intégration architectural. Voir les règlements numéros 390 ou 424 et amendements.

Veuillez prendre note que ce document n'a aucune portée légale.

Pour l'intégralité de la réglementation en vigueur, veuillez consulter notre site internet.

https://www.val-morin.ca/reglementation_formulaires/reglementation_urbanisme.php

Aucun permis ne sera délivré avant l'obtention préalable de tous les documents et renseignements requis aux fins d'analyse de votre demande.

